



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020

L'An deux mil vingt, le six mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannaec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-huit février deux mil vingt, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 28

Etaients présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme. Marie-France LE COZ M. Guy LE SERGENT, Mme. Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRE, M. Sylvain DUBREUIL, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Guy DOEUFF, Mme. Anne-Marie QUENEHERVE, Mme Marie-José TOULLEC, Mme. Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme. Odile LE CANN, Mme. Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAERON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme. Denise DECHERF.

Etaients absents :

Mme. Eva COX, excusée qui a donné pouvoir à M. Marcel JAMBOU

Mme. Patricia DELAUAUD, excusée qui a donné pouvoir à M. Guy DOEUFF

M. Bruno PERRON, excusé qui a donné pouvoir à M. Yves ANDRÉ

M. Stéphane POUPON, absent.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRE, Maire.

Le Conseil Municipal a élu M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, comme secrétaire.

DEL 06.03.2020-011 : Fixation des taux d'imposition de la taxe d'habitation (TH) et des taxes foncières (TF) de l'année 2020

La réforme de la taxe d'habitation se poursuit, les taux de TH sont gelés à leur niveau de 2019 soit 15,00% sur le territoire de la Commune. La décision de reconduction de ce taux n'est pas nécessaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer les taux d'imposition comme suit,

Désignation	Taux votés en 2019	Taux votés en 2020
Foncier Bâti	17.00	17.00
Foncier non Bâti	44.17	44.17

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Yves André